



Helsana

Engagée pour la vie.

Assurance de protection juridique

« Engagée pour
ma protection juridique. »

En tant que partenaire fiable, Helsana reste à vos côtés dans toutes les situations de la vie. Par exemple en cas de litiges juridiques : en complément aux produits TOP, COMPLETA ou OMNIA, Helsana propose avec Advocare une protection juridique complète de droit privé, de la circulation et sur Internet.



Helsana Advocare PLUS*

- Protection juridique de circulation en Europe
- Protection juridique privée en Europe

Helsana Advocare EXTRA*

- Protection juridique de circulation dans le monde entier
- Protection juridique privée dans le monde entier
- Protection juridique Internet dans le monde entier

	Helsana Advocare PLUS – vos avantages en un coup d'œil helsana.ch/fr/advocare-plus	Helsana Advocare EXTRA – vos avantages en un coup d'œil helsana.ch/fr/advocare-extra
Prestations assurées	Protection dans toute l'Europe en droit privé et de la circulation, conseil juridique compétent	Protection dans le monde entier en droit privé, de la circulation et sur Internet, conseil juridique compétent
Domaine d'application	Europe	Monde entier
Sommes d'assurance	Europe : jusqu'à CHF 300 000.– Hors d'Europe : jusqu'à CHF 30 000.– Consultation juridique jusqu'à CHF 300.–	Europe : jusqu'à CHF 1 mio. Hors d'Europe : jusqu'à CHF 100 000.– Consultation juridique jusqu'à CHF 1000.–
Choix de l'avocat	Libre choix de l'avocat	Libre choix de l'avocat
Valeur litigieuse minimale	Selon les cas, CHF 300.–	Aucune
Rabais	<ul style="list-style-type: none"> • Gratuit pour les enfants et les jeunes jusqu'à 18 ans • 50% de rabais pour les jeunes entre 19 et 25 ans • A partir de 26 ans, possibilité d'un rabais de partenaire de 25% 	<ul style="list-style-type: none"> • Gratuit pour les enfants et les jeunes jusqu'à 18 ans • 50% de rabais pour les jeunes entre 19 et 25 ans • A partir de 26 ans, possibilité d'un rabais de partenaire de 25%
Protection juridique privée		
Cas de protection juridique assurés (jusqu'à concurrence de la somme d'assurance)	<ul style="list-style-type: none"> • Réclamation de dommages-intérêts non contractuels • Défense pénale contre une personne assurée • Litiges avec une assurance, caisse-maladie ou caisse de pension, en tant que locataire contre propriétaire, en tant qu'employé ou fonctionnaire contre employeur • Litiges découlant de contrats, p. ex. contrats de vente, contrats d'agence de voyage, mandats 	
Autres cas de protection juridique assurés (somme d'assurance réduite)	jusqu'à CHF 3000.– <ul style="list-style-type: none"> • Litiges entre voisins, p. ex. nuisances sonores • Litiges résultant de constructions soumises à autorisation, p. ex. construction d'un jardin d'hiver 	jusqu'à CHF 10 000.– <ul style="list-style-type: none"> • Litiges entre voisins, p. ex. nuisances sonores • Litiges résultant de constructions soumises à autorisation, p. ex. construction d'un jardin d'hiver • Litiges en tant que locataire contre le bailleur • Droit de propriété • Droit de la construction et de l'aménagement du territoire
Consultation juridique	Droit des personnes, de la famille et de succession, droit fiscal, acquisition de propriétés et tous les domaines du droit ne bénéficiant pas d'une meilleure couverture d'assurance	
Protection juridique de circulation		
Véhicules assurés	Véhicules à moteur et bateaux au nom du preneur d'assurance	Véhicules à moteur, bateaux et aéronefs au nom du preneur d'assurance
Personnes assurées et qualités	<ul style="list-style-type: none"> • Détenteur ou conducteur d'un véhicule à moteur ou d'un bateau • Piéton, cycliste, motocycliste ou passager d'un moyen de transport 	<ul style="list-style-type: none"> • Détenteur ou conducteur d'un véhicule à moteur ou d'un bateau • Piéton, cycliste, motocycliste ou passager d'un moyen de transport • Détenteur ou pilote d'aéronef
Cas de protection juridique assurés	<ul style="list-style-type: none"> • Prétentions en dommages-intérêts pour des dommages matériels causés, p. ex. à votre voiture • Litiges contractuels, p. ex. achat, leasing, location ou réparation d'un véhicule • Représentation en cas de procédure pénale, p. ex. amende injustifiée • Représentation en cas de procédure administrative, p. ex. après des avertissements dus à des infractions aux règles de la circulation routière 	
Protection juridique sur Internet		
	Aucune couverture	jusqu'à CHF 50 000.– <ul style="list-style-type: none"> • Prestations d'assurance de choses, p. ex. dommages-intérêts en cas de non-livraison ou erreur de livraison • Litiges découlant de contrats en ligne, en cas de phishing, hacking ou cyber-harcèlement • Atteinte à la personnalité • Litiges résultant de la violation du droit d'auteur

*Conditions : conclusion de l'une des assurances complémentaires TOP, COMPLETA ou OMNIA

*Conditions : conclusion de l'une des assurances complémentaires TOP, COMPLETA ou OMNIA



Avez-vous des questions ou souhaitez-vous un conseil personnalisé ?

N'hésitez pas à nous contacter directement au 0844 80 81 82.
Nous nous réjouissons d'ores et déjà de notre entretien avec vous.



Pour obtenir des informations complémentaires, consultez également

www.helsana.ch



Profitez du programme de bonus Helsana+, qui récompense votre mode de vie sain ainsi que votre fidélité.

www.helsana.ch/plus

Notre engagement pour la satisfaction des clients.

